

HONORAIRES 2020 APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix
Prix de vente inférieur à 165 000 €	Forfait 10 000 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2020 APPLICABLES AUX LOCATIONS

A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)

Honoraires à la charge du Locataire :

-Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :

- 10 € TTC /m²

-Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

- 3 € TTC /m² de surface habitable du logement à louer

Honoraires à la charge du Propriétaire :

- 13€ TTC /m²

B – LOCATIONS BUREAUX / COMMERCE

Honoraires à la charge du Propriétaire :

- 12 % TTC (TVA 20 % incluse) du montant annuel du loyer ;
- 3 € TTC (TVA 20 %) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

HABILITATION ET ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 5906 2018 000 035 524 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grand Lille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

